

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

Convocation du 16 Juin 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 16 Juin 2017, s'est réuni le lundi 26 Juin 2017 à 20 heures en Mairie.

Étaient présents : BARLOGIS Pierre, GORJUP Sébastien, ASTIER Bernard, BORNE Anne-Lise, ROSSELOT Nathalie, BELEY Frédérique, CANAULT Christian, CLAVEQUIN Jean-Pierre, ELSLANDER Nathalie, HENISSE Viviane, MATYSIAK Annie, MOYON Jean-Louis et ZABOLLONE Thierry.

Absents excusés : DAMOTTE Julien

Procuration de : BERMONT Francis à ROSSELOT Nathalie

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

1 – LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire informe l'assemblée municipale de la nécessité de procéder à une ligne de trésorerie afin de régler dans les délais les dépenses liées à l'extension de l'école élémentaire avec construction du périscolaire (coût total à ce jour : 769 765 € TTC)

Travaux école réglés à ce jour : 283 579,57 €

Reste en trésorerie à ce jour : 236 303 €

Il précise que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Cette ligne de trésorerie peut cependant être consolider en emprunt amortissable en fonction de la situation de trésorerie de la collectivité.

Sachant que les diverses subventions accordées pour les travaux de l'école s'élèvent à 435 555 € et que celles-ci seront versées sur le compte de la commune durant le 1^{er} semestre 2018, le Maire propose de solliciter une ligne de trésorerie de 400 000 € et demande au Conseil Municipal son aval afin de négocier au mieux ce contrat ; 3 établissements financiers seront mis en concurrence.

Décision CM : Accord à l'unanimité pour solliciter une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € et le Conseil Municipal autorise le Maire à prospecter et négocier ce fonds auprès de 3 établissements financiers.

2 – FONDS D'AIDE AUX COMMUNES RIVERAINES DE L'HOPITAL NORD F COMTE

Le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Conseil Départemental, approuvant la mise en place d'un dispositif d'aide aux communes riveraines de l'échangeur de Sévenans et de l'hôpital Nord Franche-Comté et notifiant une subvention de 30 000 € à la commune de Trévenans pour les projets d'aménagements de sécurité routière et de développement des modes doux de déplacement.

Décision CM : Des propositions doivent nous parvenir de « Global signalisation » et « T1 ». La Route de Dambenois et la Route de Moval étant des routes départementales (RD25), le Maire craint que la commune ne maîtrise pas totalement les aménagements de sécurité choisis par le Conseil Municipal.

Le Préfet, lors de sa visite sur la commune, a vivement déconseillé l'installation de stop, trop accidentogène. Anne-Lise BORNE et Christian CANAULT ne sont pas d'accord pour investir de l'argent public ou communal pour des aménagements de sécurité imposés par l'augmentation du trafic dû à l'ouverture du l'hôpital Nord Franche-Comté.

Pour ce fonds d'aide, le Maire préférerait privilégier la Route de Dambenois qui bénéficiera moins de subvention que la Route de Moval directement concernée par l'hôpital.

Le Maire propose également d'aller voir les aménagements de sécurité faits au Charmontais à Grand-Charmont (25).

3 – INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort concernant l'indemnité allouée pour le gardiennage des églises communales au titre de l'année 2017.

Le plafond indemnitaire applicable pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées est fixé à 120,97 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser à Monsieur Jean BOUHELIER, Curé et gardien de l'église de Trévenans, l'indemnité de gardiennage des églises pour l'année 2017 qui s'élève à 120,97 €.

Décision CM : Accord à l'unanimité

4 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – LIQUIDATION CAUTION LOGEMENT 2 VOIE ROMAINE

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à la liquidation de la caution d'un montant de 380 € payée en 2013 par Madame LANGERON pour l'occupation du logement 2 Voie Romaine.

Madame LANGERON a quitté ce logement le 15 janvier 2016 avec un impayé de charges pour la commune qui s'élève à 4 216 €.

Le Maire propose de conserver cette caution qui doit faire l'objet de plusieurs écritures comptables dont 380 € à mettre au compte 165 (dépenses d'investissement) insuffisamment alimenté à ce jour.

Le Maire propose le transfert de crédits suivant en dépenses d'investissement :

Article 2158 : - 380 € Article 165 : + 380 €

Décision CM : Accord à l'unanimité

5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

1. Tatiana Gasser, domiciliée dans la commune, fait partie de l'équipe de l'Association Sportive Municipale Belfort « Danse et Ballet sur Glace » et s'est qualifiée pour le championnat du monde à ANN ARBOR (Etats Unis) les 22 et 23 avril 2017. L'ASMB avait sollicité, par courrier en date du 06/11/2016, une aide exceptionnelle pour participer au financement de ce déplacement estimé à 1 300 € par patineur.

Il est rappelé qu'en 2015, une subvention exceptionnelle de 100 € avait été allouée à Tatiana Gasser pour un autre championnat.

Décision CM : Accord à l'unanimité pour allouer une subvention exceptionnelle de 100 € à Tatiana Gasser.

2. Demande de subvention de la maison familiale de Vercel qui accueille des jeunes en formation DIMA (Dispositif d'initiation aux Métiers par Alternance) et qui organise un voyage pédagogique en Normandie (visite des plages du débarquement, d'un cimetière militaire, du mémorial de Caen, de Ste Mère l'Eglise et d'un Bunker). Le coût du voyage est entièrement assumé par les familles dont une sur la commune dont le fils participera à ce voyage obligatoire.

Décision CM : Refus à l'unanimité

3. Demande de subvention de l'association « Les Amis de l'Hôpital » qui intervient régulièrement auprès des personnes hospitalisées dans les services des établissements de l'Hôpital Nord Franche Comté et de l'association hospitalière de Franche-Comté (Jean Messagier, centre psychiatrique sur le site du Mitan à Montbéliard).

Décision CM : Refus à l'unanimité car la commune leur met déjà à disposition la salle communale à titre gratuit, comme les associations de Trévenans.

6 – CONSEIL DEPARTEMENTAL GROUPEMENT COMMANDE SEL DENEIGEMENT

Depuis 2012, la commune est membre du groupement de commande organisé par le Conseil Départemental pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement.

Ce marché a été conclu pour une première période allant du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Le Conseil Départemental désirant reconduire ce marché du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 et souhaite savoir si notre commune accepte de rester membre du groupement pour la campagne hivernale 2017-2018 et par conséquent bénéficier des tarifs de ce marché.

Décision CM : Accord à l'unanimité

7 – AIDE FINANCIERE POUR REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES CIMETIERES

La région Bourgogne Franche-Comté propose un appel à candidatures pour permettre aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement financier à hauteur de 80 % pour le réaménagement des cimetières avec pour engagement de la collectivité d'un zéro phyto sur ces espaces.

Nature des travaux subventionnables : étude d'avant-projet, réaménagement d'allées carrossables ou piétonnes, remise en herbe, réaménagement des entre-tombes, couvres-sol...).

Décision CM : Le désherbant étant encore admis dans les cimetières, le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à ce dispositif. Bernard ASTIER aimerait que les employés communaux enlèvent manuellement l'herbe qui pousse sur les graviers qui recouvrent les toiles géotextiles.

8 – RECEPTION LOTISSEMENT NEXITY

Les travaux de viabilisation de 14 parcelles du lotissement NEXITY « Le Clos de Vie » ont été réceptionnés, sans réserve, par le Maire le lundi 03 avril 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le transfert de la voirie de ce lotissement à la commune.

Christian CANAULT émet des réserves car en cas d'orage de l'eau coule au bord des maisons et que va faire la commune lorsque les siphons seront bouchés. Le Maire souligne que la noue située Rue des Prés devrait faire son effet. Christian CANAULT suggère de prolonger la noue.

Le Maire constate que la voirie de ce lotissement s'est améliorée et Mr Jean-Pierre CLAVEQUIN préfère ne pas laisser les riverains désarmés devant les éventuels problèmes à venir.

Décision CM : Accord à la majorité par 12 voix pour et 2 absentions (Anne-Lise BORNE et Nathalie ROSSELOT).

9 – GRAND BELFORT – RENOUELEMENT DES RESEAUX ASSAINISSEMENT

Le compte rendu de réunion avant travaux de mai 2017 transmis par le Grand Belfort indique que les travaux d'extension et du renouvellement des réseaux d'assainissement prévus Rue des Résinots vont commencer le 17 juillet 2017. Ces travaux ont pris du retard suite à la présence de canalisations gaz mal identifiées.

10 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIAGEP

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la modification des statuts suivants du SIAGEPT :

- Changement de siège social : 1 avenue de la gare TGV – Centre d'affaires de la Jonxion
90400 MEROUX
- Nature juridique du syndicat : le syndicat passe de syndicat de communes à syndicat mixte fermé à la carte. Le but de cette modification est de permettre au syndicat d'ouvrir ses compétences aux EPCI.
- La dénomination du syndicat : le SIAGEP devient « Territoire d'Énergie 90 », une dénomination plus évocatrice par rapport au domaine de l'énergie qui est, et qui deviendra plus encore, le cœur de ses activités.

- L'adjonction de nouvelles compétences : la compétence principale reste la distribution publique d'énergie électrique avec en parallèle des compétences optionnelles (distribution publique de gaz, infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, éclairage public, distribution publique de chaleur et de froid, réseaux de communications électroniques et réseaux câblés, énergies, système d'information géographique (SIG) et gestion de bases de données, transfert intégral de la compétence informatique).

Frédérique BELEY signale l'obligation pour les communes en 2018 d'avoir un SIG mis à jour.

- La représentativité au comité syndical : suite à l'ouverture aux EPCI des compétences optionnelles, ces derniers seront représentés par un délégué au comité syndical.

Décision CM : Accord à l'unanimité

11 – ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION POUR EXPLOITATION D'UNE UNITE DE METHANISATION A ANDELNANS SCEA DES LONGCHAMPS

Suite à la demande d'autorisation unique présentée par la SCEA des Longchamps concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le site de son exploitation agricole à Andelnans, un dossier d'enquête publique est mis à la disposition de la population du 06 juin 2017 au 07 juillet 2017, en mairie de Trévenans. Le Conseil Municipal est également appelé à donner son avis.

Décision CM : A la lecture du dossier d'enquête de cette demande d'autorisation et particulièrement les matières susceptibles d'être utilisés (déchets d'abattoirs, déchets alimentaires contenant des sous-produits animaux, déchets issus du traitement d'eaux usées non urbaines), le Conseil Municipal est vivement opposé à l'agrandissement de cette exploitation et demande au Maire de se renseigner sur la validité de prendre un arrêté d'interdiction d'épandage sur le territoire communal où 78 hectares de terres sont utilisés par cet exploitant).

Le Conseil Municipal sollicite l'intervention du service des gardes nature dès demain, 27 juin 2017, afin de constater l'épandage déposé au-dessus de la Rue de la Croze.

Christian CANAULT est disponible pour les accompagner sur place.

Le Maire se charge de défendre l'avis du Conseil Municipal auprès des communes et instances concernées par ce dossier.

12 – CHOIX DU NOM DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Suite au conseil d'école du vendredi 23 juin 2017, le Conseil Municipal est appelé à valider le choix du nom de l'école élémentaire.

Trois noms ont été retenus par le conseil d'école :

- 1) Ecole de l'écluse
- 2) Ecole des Petits Trévenanais
- 3) Ecole des Quatre Vents

Le Maire et Anne-Lise BORNE propose au Conseil Municipal le nom suivant : « L'école des Quatre Vents »

Décision CM : Accord à la majorité par 8 voix pour et 6 voix contre.

Anne-Lise BORNE revient sur le projet de décret gouvernemental relatif aux dérogations accordées à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Suite au conseil d'école primaire en date du 23 juin 2017, il a été décidé en accord avec le corps enseignant et les parents d'élèves de rester pour la prochaine rentrée sur le même rythme scolaire que l'année écoulée, soit 4,5 jours par semaine.

En ce qui concerne l'école maternelle, le Maire de Châtenois-les-Forges, Président de l'entente intercommunale, propose de garder les mêmes rythmes scolaires pour la période 2017/2020 vu qu'à la rentrée de septembre 2018 la nouvelle école sera opérationnelle et que les horaires changeront à ce moment-là. Les enseignantes quant à elles désirent revenir à la semaine de 4 jours.

DIVERS

- Courrier du Député Michel ZUMKELLER demandant à APRR sa position sur le rehaussement du merlon côté sud en direction de Dambenois et sur la modification du merlon situé entre le pont du canal RD25 et le pont de l'autoroute sur la RD437.
- Le Maire revient sur la répartition entre le Grand Belfort et les communes membres du prélèvement et du versement 2017 du FPIC (Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et communales) délibérée lors du Conseil Communautaire du 22 juin 2017. La ressource attribuée à notre collectivité s'élève à 11 491 €.
- Nathalie ROSSELOT informe les élus :
 - de la date fixée pour la course du LION cette année qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2017 : des échanges entre la commune et les organisateurs sont en cours afin de mieux préparer cette manifestation avec toutes les mesures fixées par le plan VIGIPIRATE.
 - de l'organisation cette année sur la commune des feux d'artifice qui seront tirés le vendredi 14 juillet derrière la mairie. Il est rappelé que les membres de l'association Sports Loisirs de Trévenans participe activement à cette manifestation. Comme pour le LION, des mesures renforcées de sécurité seront mises en œuvre.
- Projet d'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), privée, en septembre 2017 située au 37 Grande Rue (capacité de 8 enfants maximum jusqu'à 3 ans) : en attente d'agrément.
- Sébastien GORJUP informe les élus du projet de l'Odyssée du Cirque d'installer un chapiteau vers l'imprimerie Schraag en vue de transférer l'école du cirque basée aujourd'hui à Bavilliers. Les intéressés ont déposé un certificat d'urbanisme opérationnel afin de savoir si le projet est réalisable à l'endroit souhaité.
- Aménagement entrée du village : le maire fait part que la Chambre des Métiers est intéressée par l'acquisition des terrains cadastrés AA 45/46 / 42 / 14 et AC 128 le tout pour une contenance d'environ 9 000 m². Ces terrains sont situés entre l'ex menuiserie Tournoux et l'Entreprise Cabète. La mairie est en discussion avec les propriétaires depuis le mois de février et des propositions ont été faites. A ce jour deux possibilités sont envisagées : soit une acquisition par la commune puis revente à la Chambre des métiers ou acquisition directe par la Chambre des Métiers. Cette acquisition permettrait l'aménagement et l'embellissement de l'entrée du village.